2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ & PERSPECTIVES D'AVENIR

ARISSE

Actions et Ressources pour l'Inclusion Sociale par le Soin et l'Education

SOMMAIRE

1 / **LA PRÉSENTATION DE L'ARISSE** p.3

2 / **LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ARISSE** p.4

3 / **L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT –** *GUY DREANO* p.6

4 / **L'INTERVIEW DU DIRECTEUR GÉNÉRAL –** *ATEF GHALI* p.7

5 / **L'ACTIVITÉ EN 2019** p.8

6 / **L'ASSOCIATION ARISSE** p.10

Quelques repères historiques
Le projet associatif
La gouvernance et l'organisation
Les valeurs
Les missions : Accompagner – Soigner – Éduquer - Prévenir

7 / **LES RÉALISATIONS EN 2019** p.16

La sécurisation de l'immobilier et la mise en conformité des établissements
Le développement de nouvelles structures
Le renforcement du « faire association » et une dynamique de travail collaboratif
Les autres faits marquants et les projets phares

8 / **L'ENVIRONNEMENT & LES PARTENAIRES** p.22

Les financements
Les coopérations et les partenariats
Les séminaires et les rencontres

9 / **LE BILAN SOCIAL & LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES** p.26

La répartition Hommes / Femmes
La pluridisciplinarité des métiers
Le plan de formation
Le plan de formation et les enjeux de la réforme de la formation professionnelle
Les métiers en tension
Les relations sociales

10 / **LE BILAN FINANCIER** p.30

Contexte et incidence
Analyse et lecture du bilan
Compte de résultat synthétique
Bilan simplifié

11 / **ILS SOUTIENNENT L'ARISSE** p.35

1 LA PRÉSENTATION DE L'ARISSE

FAVORISER LA CONFIANCE ET L'AUTONOMIE DES BÉNÉFICIAIRES ET LES EMMENER VERS L'AVENIR

L'ARISSE gère **40 établissements et services sanitaires et médico-sociaux** : tous sont localisés en Île-de-France (départements des Yvelines, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne).

Ils s'inscrivent dans leur territoire et travaillent en partenariat avec les acteurs des villes et des collectivités (écoles, familles, hôpitaux, mairies, ARS…), assurant **un lien de proximité.**

La mission de l'association est **l'accueil et l'accompagnement, par le soin et l'éducation spécialisée**, d'enfants et d'adolescents souffrant de dysfonctionnements intellectuels et/ou de troubles psychiques, selon les besoins de chaque enfant.

Chacun des **6 000 enfants** accueillis est unique et bénéficie d'un parcours **adapté et personnalisé.**

L'ARISSE emploie environ **700 salariés** qui travaillent tous en équipes pluridisciplinaires.

L'ARISSE a également vocation à apporter un **soutien aux familles.**

Elle favorise la recherche scientifique et médicale.

Les pathologies, troubles et handicaps des enfants accompagnés :

- TED ou Troubles Envahissants du Développement
- TSA ou Troubles du Spectre Autistique
- TDAH ou Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
- TND ou Troubles Neuro Développementaux
- Troubles et pathologies organiques : épilepsie, anomalie génétique, pathologies somatiques à retentissement psychique ou cognitif
- Déficiences cognitives
- Déficiences intellectuelles
- Troubles psychiques
- Troubles de l'apprentissage

Les enfants accueillis sont **au cœur du projet associatif**, décliné au sein de chaque structure dans le projet d'établissement ou de service.

L'identité de l'ARISSE s'ancre dans le secteur médico-social et dans le secteur sanitaire, l'objectif commun étant de favoriser le parcours de vie des enfants, et d'améliorer la qualité de l'accompagnement et des soins aux personnes en situation de fragilité.

2 LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ARISSE

CAMSP

secteur Médico social

CENTRE D'ACTION MÉDICO SOCIALE PRÉCOCE

→ de 0 à 6 ans

Ambulatoire

- Accueil des enfants ayant des difficultés de développement cognitif ou un handicap (moteur/ mental / sensoriel sauf déficience auditive).
- Accompagnement en fonction des difficultés de chaque enfant : prévention, dépistage précoce et soins inscrits dans un projet individualisé.

*Le cadre légal de référence : **Art. L. 312-1 CASF***

IME *

secteur Médico social

INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF

→ de 6 à 20 ans

Externat / Internat

- Accueil des enfants et adolescents présentant des Troubles du Spectre Autistique et/ou troubles psychiques et/ou déficience intellectuelle associée.
- Accompagnement avec des ateliers visant au développement de l'autonomie, de la socialisation, des compétences et au maintien de la scolarisation.

*Le cadre légal de référence : **Art. L. 312-1 CASF***

SESSAD *

secteur Médico social

SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS A DOMICILE

→ de 3 à 13 ans

Externat séquentiel et visites à domicile

- Accueil des enfants ayant des troubles cognitifs associés à des troubles psychiques.
- Accompagnement global qui permet la poursuite du parcours scolaire de l'enfant dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.

*Le cadre légal de référence : **Art. L. 312-1 CASF***

CTJ

secteur Sanitaire

CENTRE THÉRAPEUTIQUE DE JOUR OU HÔPITAL DE JOUR

→ de 4 à 14 ans

Externat séquentiel

- Accueil des enfants et adolescents présentant différentes formes de troubles psychiques plus ou moins sévères qui affectent leur développement et leur intégration sociale : personnalité, socialisation, langage, motricité, cognition…
- Accompagnement sur des journées ou des demi-journées en externat avec scolarisation, ateliers thérapeutiques, prises en charges paramédicales, suivi médical et entretiens familiaux.

*Le cadre légal de référence : **Art. L.622-7 CSP***

CMPP

secteur Médico social

CENTRE MÉDICO PSYCHO PÉDAGOGIQUE

→ de 0 à 20 ans

Ambulatoire

- Accueil des enfants et adolescents ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des troubles des apprentissages ou des troubles du développement.
- Prises en charge médico-psychologiques, psychothérapiques et/ou rééducatives en orthophonie et/ou en psychomotricité sous autorité médicale, en favorisant le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu familial, scolaire et social.

*Le cadre légal de référence : **Art. L. 312-1 CASF***

CMP

secteur Sanitaire

CENTRE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE

→ de 0 à 18 ans

Ambulatoire

- Dépistage, diagnostic et traitement des troubles psychiques et des difficultés scolaires.

Le cadre légal de référence a été défini en 1986 notamment par l'arrêté du 14/03/1986

* *Une orientation par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est nécessaire avant tout accompagnement*

3 L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Ainsi que nous avons pu le développer à l'occasion du séminaire de décembre, la trajectoire de l'ARISSE, sous des acronymes différents, objets d'ajustements constants à l'évolution des possibles, accompagne depuis bientôt un siècle l'histoire des soins de tous ordres à apporter aux enfants qui pour de multiples raisons et intitulés variables sont perçus comme dissemblables.
Parallèlement aux rapports annuels : rapport d'activité du Directeur Général, rapport financier du Trésorier, rapport moral du Président, qui permettent à l'Assemblée Générale de l'Association de s'assurer que les choses fonctionnent et évoluent dans le sens convenu et que les objectifs sont atteints ; il convient qu'existe aussi par ailleurs un document distinct, ayant un autre dessein, une autre forme et un autre destin.
C'est l'objet de ce recueil, dont la composition doit permettre, à nos partenaires et tout un chacun, une vision d'ensemble, régulièrement actualisée, rendant pleinement compte du moment et du mouvement de notre trajectoire, de notre surface et de nos ambitions ; pour faire l'association que l'on souhaite ; soit un complexe de dispositions qui dans leurs attendus pour tous soient en cohérence avec notre raison sociale ; des facteurs d'autonomie.
« Faire association » l'expression peut séduire, mais ne nous y trompons pas, outre l'adhésion à l'idée et le goût d'y parvenir si cette idée a besoin d'un cadre nécessaire qui en crée, dans nos contextes les conditions ; c'est surtout un état d'esprit, fruit d'un travail constant, à base d'échanges, d'animation, de partage, pour définir des convenus communs, d'une discipline de tous les instants pour en tenir compte, toutes choses qui demandent à chacun une grande vigilance.

Guy DREANO — Président de l'ARISSE

4 L'INTERVIEW DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

→ ***Que retenez-vous de l'année 2019 ?***

C'est une année importante car une année de consolidation de nos points forts, de nos spécificités en termes d'expertises, de notre place en tant qu'acteur majeur dans l'accompagnement d'enfants par le soin et l'éducation spécialisée, une année, aussi, de renforcement de notre projet associatif dans une grande continuité de nos missions et de nos actions.
2019 est une année de développement, notamment avec la création de la direction du pôle Développement et Innovation. Ainsi, la création de notre Fonds de Dotation dessine une trajectoire de développement qui encourage l'innovation, avec un fonctionnement ordinaire qui va et doit continuer à être assuré par les pouvoirs publics.
Le cadre de gestion en CPOM qui est le nôtre depuis 2018, et qui représente un engagement portant sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs relatifs à nos missions, et des moyens financiers pour y parvenir, nous offre une grande autonomie de fonctionnement, nous oblige aussi à plus d'exigence encore dans notre gestion. Cela participe de notre démarche de responsabilité dans notre rôle d'accompagnement et de soin auprès des plus fragiles, dans une vraie dynamique, positive et constructive, de société.

→ ***Quels sont les enjeux auxquels l'ARISSE doit faire face ?***

Nous intervenons dans un secteur qui évolue et se réforme. L'enjeu sera dans l'adaptabilité et dans l'agilité que nous continuons de démontrer, dans lesquelles l'ARISSE s'inscrit pleinement, et que nous allons renforcer.
Avec la nécessaire adaptation de l'institution aux enfants et leurs familles, en termes d'offre de soin et d'accompagnement, avec une souplesse accrue dans notre organisation, et dans notre capacité à accompagner les compétences et les connaissances.
Ainsi, l'ARISSE s'inscrit dans un projet associatif commun, bien loin d'une fédération d'adhérents, avec cette complexité de maintenir une cohérence, d'harmoniser le dialogue, et ce dans une grande diversité de soins et d'expériences. C'est aussi ce qui fait notre force et notre richesse.
Dans les enjeux de demain résident notre capacité à renforcer ce sentiment d'appartenance et la collaboration au sein de nos structures, notre aptitude à valoriser et à offrir des perspectives.

→ ***Que représente l'ARISSE dans les évolutions actuelles des secteurs médico-social et sanitaire ? Comment voyez-vous l'avenir de ces secteurs ?***

Les deux secteurs sont en mutation depuis des années, en termes de gouvernances certes, mais aussi de normes et d'outils de travail, avec une professionnalisation accrue des compétences et des offres de soin et d'accompagnement. L'objectif, légitime et passionnant, est de renforcer la place de la personne accompagnée et de la mettre au cœur des processus.
Le principe fondateur de l'ARISSE réside en deux mots : Actions et Ressources. Là est notre force, notre capacité d'action, basée sur différentes expertises qui cohabitent, se complètent, s'enrichissent, dans une grande complémentaire et sans doctrine unique, au profit des enfants et des jeunes que nous accueillons.

Atef GHALI — Directeur Général de l'ARISSE

5 L'ACTIVITÉ EN 2019

2008
création de l'ARISSE

36 905 K€
de budget annuel

40
établissements et dispositifs d'accompagnement
38 relèvent du secteur médico-social
2 relèvent du secteur sanitaire

6000
enfants pris en charge
0 à 20 ans

168 537
actes réalisés
2% de +
que le prévisionnel

répartition des actes

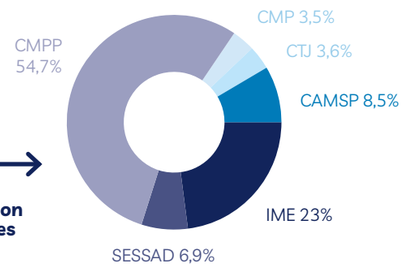

83,5%
des salariés sont des femmes

16,5%
des salariés sont des hommes

700
collaborateurs font vivre le projet de l'association

ce qui représente 460
salariés à temps plein

94% en CDI

2%
du budget brut de la masse salariale consacré à la formation

6 616
heures de formation financées : formations individuelles et collectives

64
stagiaires accueillis

18
métiers dans les secteurs :
- Médical
- Para-Médical
- Socio-éducatif
- Enseignement
- Direction et Encadrement
- Administratif
- Services généraux
- Restauration

67% **d'entre eux travaillent directement auprès des jeunes et des familles :**

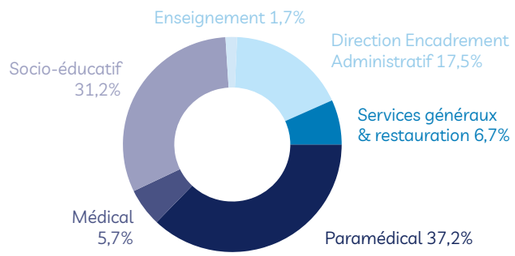

6 L'ASSOCIATION ARISSE

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

12 mars 1963

Création de l'Association des CMPP des Yvelines et de l'Essonne.

août 1983

Création de l'ARIS
En 1983, l'ARIS reprend pour partie les activités gérées par le Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (CREAI) d'Île-de-France, à la suite de la décision ministrielle relative au devenir des Centres Régionaux pour l'Enfance et l'Adolescence de 1982.

sept. 2008

L'ARISSE naît de la fusion de 2 associations d'Île-de-France : l'ARIS et l'association des CMPP des Yvelines et de l'Essonne.

2008

IME Armonia
Limeil-Brévannes

2011

CAMSP
Étampes

2011

SESSAD Arélia
Villeneuve-St-Georges

2012

IME Amalthée
Rosny-sur-Seine

2018

Sevice Passerelle
Boissy-Saint-Léger

2008 — 2020
Ouverture des établissements

À venir : IME Arpège
Ivry-sur-Seine

LE PROJET ASSOCIATIF

• Les **grandes orientations** de l'ARISSE sont à ce jour définies dans le projet associatif, les statuts et le règlement associatif qui énoncent les principes et valeurs qui fondent l'action de l'association.
• La **légitimité première** de l'ARISSE repose sur son expertise reconnue dans le domaine de la santé mentale et du handicap, et dans la gestion d'établissements et services pour l'accompagnement et le soin d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et des familles.
• La **nature des activités de l'ARISSE** et son mode de financement s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques des secteurs sanitaire et médico-social.

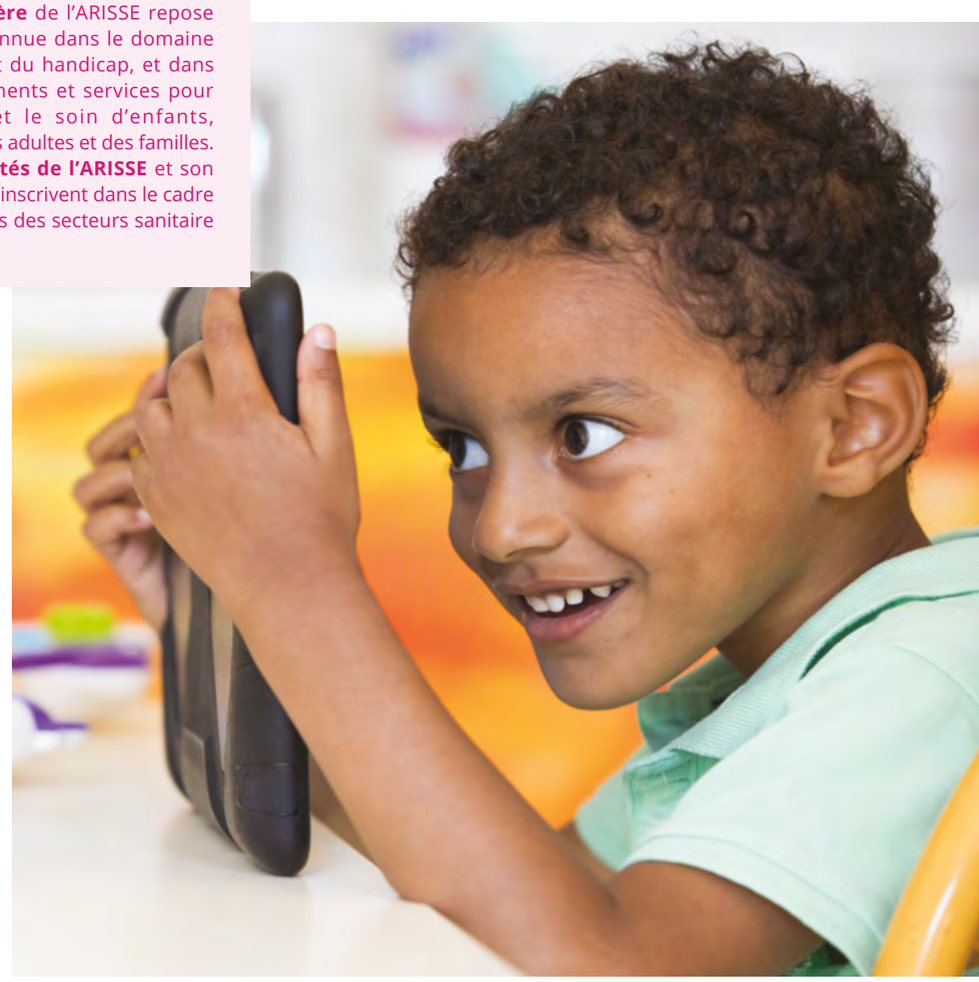

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

La direction de l'association est assurée conformément à la répartition des rôles prévus par les statuts et le règlement associatif. Les pouvoirs de conception, de décision et de réalisation sont répartis entre différentes instances dirigeantes : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau, Président et Directeur Général.

L'Assemblée Générale

L'AG examine les questions importantes. Elle est souveraine et ses décisions s'imposent aux autres instances dirigeantes. Elle désigne les responsables de l'association (membres du CA, membres du Bureau, représentant légal, etc.), et approuve ou désapprouve la gestion de l'association par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Le CA prépare les travaux de l'AG et applique ses décisions. Il a le pouvoir de proposer à l'AG des modifications dans les statuts (ou dans le règlement associatif qui les précise). Les membres du CA sont appelés administrateurs.

Le Bureau

Le CA peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Bureau, instance restreinte composée de personnes choisies en son sein. Organe permanent, le Bureau élabore les orientations du Conseil d'Administration.

Le Bureau a vocation à se réunir beaucoup plus fréquemment que le CA et gère les affaires courantes.

L'organisation garantit, pour l'ensemble des niveaux décisionnels, une pluralité des regards et des contrôles externes.

Les instances consultatives

Un Comité Technique et Scientifique, une commission Finances et Patrimoine, une commission Communication constituent des instances consultatives auprès du Conseil d'Administration et du Bureau. Entre l'idée naissante d'un projet et la décision finale du Conseil d'Administration, les commissions apportent des propositions ou des éclairages techniques.

Les Conférences des Directeurs sont des instances de liaison entre les directions fonctionnelles et le Conseil d'Administration. Présidée par un administrateur, chaque Conférence des Directeurs encourage la réflexion et l'échange entre professionnels sur des projets et problématiques communs.

Le représentant légal

Le Président peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs (par exemple, à un vice-président, à un secrétaire ou à un trésorier). Mais il demeure co-responsable des actes réalisés au nom de l'association par ceux à qui il a délégué ses pouvoirs.

La Direction Générale

Elle exerce une responsabilité globale, en termes d'animation et de décision sur le plan technique et opérationnel, de la gestion et de l'administration par délégation du Conseil d'Administration et du Président.

« J'ai commencé à l'IME Alphée en 2009 après des années d'enseignement en maternelles, puis en RASED et à l'EPSIS à Jouy-en-Josas. Je ne connaissais rien au handicap ni à l'autisme et mes débuts à Alphée ont été difficiles : je me suis beaucoup documentée et j'ai beaucoup travaillé avec l'aide d'éducateurs qui m'ont permis d'avancer et ont nourri mon travail. À l'IME, rien n'est linéaire ni constant, les jeunes sont de véritables éponges. Je les materne, avec beaucoup d'humour, sans stress. Car la relation de confiance est nécessaire, avec une posture qui doit être rassurante et homogène car c'est à cette condition qu'ils peuvent travailler. Au début, je prends du temps avec chacun et en individuel. Puis en petits groupes, de 2 à 5 jeunes. L'enseignement n'est pas livresque : j'adapte les activités et innove en fonction de chacun, toujours en lien avec les familles et les éducateurs référents. Tous les apprentissages sont liés à leur autonomie future : via le tri, les jeux de société, le coloriage, le dessin, le jeu, seul ou en groupes (les échecs, les dames). Chaque progrès est une victoire. Quelle émotion quand un des jeunes commence à lire, à me parler, ils me surprennent constamment ! Et quand l'un d'eux est prêt pour rejoindre un ESAT, c'est une immense victoire pour tous. »

Huguette RASPAUT GRONDIN
Professeur d'enseignement spécialisé, détachée de l'Éducation Nationale
Enseigne à l'IME Alphée, Guyancourt (78)

LES VALEURS

- **Le respect, la solidarité et la bientraitance** sont des valeurs fondamentales pour l'ARISSE.
- Chaque personne accueillie est unique et bénéficie d'un **parcours adapté et personnalisé**, et chacun veille au respect et la prise en compte des droits des usagers (enfants et parents).
- La personne est reconnue en tant que telle, avec une prise en compte systématique de ses capacités d'évolution.
- L'action s'inscrit dans le respect de la « déclaration des droits de l'enfant » et est dénuée de tout prosélytisme, la laïcité constituant un principe de base.

RASED : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

« Après des années au collège franco-japonais de Montigny, en classe spécialisée, Shuto a rejoint l'IME Alphée en 2013 et en externat. Depuis 2019, sur proposition de l'établissement, il a rejoint l'internat et je constate aujourd'hui que cela a été particulièrement bénéfique pour lui. Pour Shuto, Alphée est une très grande chance ! Il y a appris, petit à petit, à s'organiser au quotidien, à ranger ses affaires, à vivre avec d'autres et à participer aux tâches de chaque jour. C'est à Alphée qu'il a appris à prendre sa place dans le collectif et dans un groupe. Shuto est une personne de caractère plutôt facile, qui communique à sa manière, par la création artistique, le dessin et la peinture en particulier, et par le chant, qu'il aime particulièrement. Je remercie ses éducateurs qui, grâce à leur grande patience et immense bienveillance, ont permis à Shuto d'aller vers plus d'autonomie. Grâce à leur travail et leur tendresse envers lui, il a grandi. Aujourd'hui nous sommes fiers ma femme et moi de notre fils. Il a participé brillamment aux épreuves de sélection d'Île-de-France en sport adapté de la section Escalade et s'est classé 2e de sa catégorie. En janvier 2020 il participera aux championnats de France en sport adapté. C'est une grande joie et une grande émotion de le savoir y aller avec ses éducateurs et dans un environnement rassurant. Nous remercions profondément toute l'équipe d'Alphée : ce sont eux qui ont décelé chez Shuto des capacités et des possibilités insoupçonnées. Il a 22 ans et prochainement s'installera en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM). En attendant il reste à Alphée où il se sent bien.»

Nobuo TODOROKI
Son fils Shuto, 22 ans, est accueilli à l'IME Alphée Guyancourt (78) depuis 2013

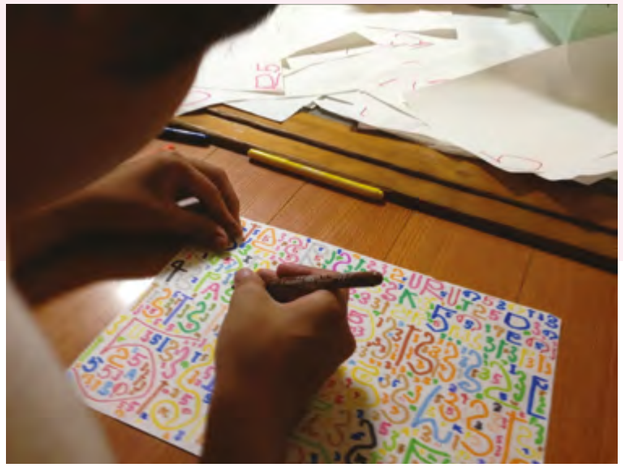

LES MISSIONS :

ACCOMPAGNER - SOIGNER - ÉDUQUER - PRÉVENIR

L'association concourt à une mission d'intérêt général. Elle est un acteur majeur parmi les organisations sanitaires et médico-sociales d'Île-de-France et les institutions publiques et autres structures associatives avec lesquelles elle travaille en partenariat et en complémentarité.

Le secteur médico-social se distingue des activités et du secteur sanitaire avec des modes de gestion distincts et des modalités de financement et de réglementation différents. Au sein de l'ARISSE, l'objectif de favoriser le parcours de vie des enfants, et d'améliorer la qualité de l'accompagnement et des soins aux personnes en situation de fragilité est commun aux deux types d'activités qui constituent l'identité de l'association. La bonne articulation de ces deux secteurs, tant sur le soin que sur l'éducation, est une nécessité pour développer les coordinations et les partenariats, optimiser les bonnes pratiques et harmoniser au mieux projet de vie et projet de soins

Les demandes d'admission en établissement et les demandes de prises en charges thérapeutiques des enfants et des adolescents émanent de différents prescripteurs selon les types d'établissements : services hospitaliers spécialisés, médecins libéraux, PMI, parents, structures médico-sociales, écoles... Les modalités d'admission diffèrent selon les types d'établissements. Si certains services traitent les nouveaux admis selon une liste d'attente et des critères de priorité, l'admission en IME et SESSAD, en revanche, nécessite impérativement une orientation préalable de la MDPH.

La mission des établissements est assurée par des pratiques médico-psychologiques, éducatives et pédagogiques ayant pour objectif le mieux-être de la personne accueillie en vue de son autonomisation et du développement de son être, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la HAS / ANESM, et en collaboration avec les familles.

Selon les besoins de chaque enfant, l'accompagnement peut s'étendre **de la cure ambulatoire à l'accompagnement quotidien en externat ou en internat**.
Chacun bénéficie d'un projet individuel qui est défini et évalué chaque année en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire accompagnante. L'enfant et sa famille sont associés à la définition et au suivi de ce projet individualisé.

Pour accueillir la souffrance psychique de l'enfant et de sa famille, l'ARISSE met en œuvre **une complémentarité de techniques**. Sont prises en compte les conceptions plurifactorielles de la genèse des pathologies des enfants accueillis et une vision d'accompagnement, alliant des dimensions diverses et non exclusives autour de deux axes principaux et en rapport avec les différentes pathologies :

- Les dimensions éducatives, pédagogiques spécialisées auxquelles se rajoutent les dimensions sociales.
- La dimension du soin, dans tous ses aspects, intègre l'articulation complexe entre les soins somatiques et soins psychothérapeutiques et la richesse de la notion de compatibilité et de complémentarité entre les différentes théories scientifiques.

Ces dimensions constituent **un ensemble cohérent** dans lequel les différentes approches peuvent s'associer de manière complémentaire. Chaque enfant bénéficie d'un projet individuel pouvant inclure les trois champs : thérapeutique, éducatif et pédagogique. Les pratiques de travail sont en conformité avec les valeurs de l'ARISSE, et sont régulièrement évaluées et contrôlées. Elles peuvent évoluer en fonction des avancées scientifiques.

Au-delà du respect formel du droit des personnes accompagnées, et la mise en place des outils définis par la loi du 02 janvier 2002, l'ARISSE réaffirme **sa volonté de travailler avec les parents et les jeunes dans le cadre de leur accompagnement.** Les outils de cette loi sont constitués de plusieurs éléments dont le contrat de séjour ou le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), le Conseil de Vie Sociale (CVS), le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et le Projet d'Etablissement.

Les accompagnements proposés à l'ARISSE :
• Scolarisation • Ateliers thérapeutiques • Ateliers éducatifs • Prises en charges paramédicales • Suivi médical • Entretiens familiaux • Ateliers de médiation • Groupes de paroles • Thérapies individuelles • Suivi psychologique • Suivi social

L'implication et la participation des personnes accueillies sont recherchées au quotidien et des instances telles que les CVS ont été mises en place dans tous les IME. Pour les établissements proposant des consultations en ambulatoire, d'autres formes de participation sont mises en place.

Les enfants accueillis sont au cœur du projet associatif dans lequel chaque salarié est investi et engagé au quotidien. Par le respect envers les jeunes accueillis de leur intimité et leur dignité, les objectifs, les missions et les valeurs portées par l'ARISSE constituent un engagement de responsabilité pour chaque professionnel. L'engagement envers leur profession qu'ils exercent avec intégrité et professionnalisme contribue de plus à un accompagnement de qualité.

Les missions des établissements de l'ARISSE entrent dans le cadre légal du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ou du Code de Santé Publique (CSP).

PMI : Protection Maternelle et Infantile
HAS : Haute Autorité de Santé
ANESM : L'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et services Sociaux et Médico-sociaux

7 LES RÉALISATIONS EN 2019

Les réalisations de l'année se sont inscrites dans les 3 axes de stratégie annoncée :

- La sécurisation de l'immobilier et la mise en conformité des établissements
- Le développement de nouvelles structures pour couvrir des besoins identifiés
- Le renforcement du « faire association » et une dynamique de travail collaboratif

LA SÉCURISATION DE L'IMMOBILIER ET LA MISE EN CONFORMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

Historiquement les établissements de l'ARISSE étaient locataires des communes d'implantation, parfois à titre gracieux. Si cette situation présente certains avantages, elle ne permettait pas de sécuriser le patrimoine immobilier de l'association et trouvait ses limites quant à la mise en conformité en termes d'accessibilité et à la maitrise des conditions de travail et d'accueil. Ainsi l'ARISSE a continué en 2019 à mener des projets de déménagement des établissements vers des locaux plus adaptés.

Projet de déménagement du CMPP Trappes

La genèse de ce projet s'inscrit dans une dynamique de réhabilitation urbaine.
En effet, après 50 ans d'activité du CMPP au cœur d'un quartier difficile de Trappes, témoin de drames sociaux, parfois violents, l'environnement ne permettait plus d'assurer la sécurité ni du public ni des professionnels.
Ainsi, l'équipe a été depuis le début associée au projet, grâce notamment à la mise en place de groupes de travail. Qu'il s'agisse de déterminer les besoins et les priorités, de réfléchir sur les plans futurs, de travailler sur le tri des nombreuses archives, mais aussi sur une réflexion de fond sur le projet d'établissement. La construction des nouveaux locaux, avec le concours du cabinet d'architecture TECTONE, dans un quartier plus sûr, à quelques centaines de mètres des locaux actuels, est en cours d'achèvement.
Le futur CMPP accueillera en 2020 son public dans un espace adapté de 630 m² et de plain-pied, en RDC d'un immeuble d'habitation de logements sociaux, au cœur d'un quartier neuf.

Projet de déménagement pour le SESSAD ATESSS (2 sites) et le CMPP de Champs-sur-Marne (77)

Fin 2019, un immeuble indépendant de 2 étages, situé dans la ZAC de la Haute Maison, à Champs-sur-Marne, a été acquis par le fonds de dotation de l'ARISSE. Après des travaux de rénovation et de mise en conformité pour l'accessibilité, cet immeuble de 800 m² accueillera à partir de 2021, le CMPP de Champs-sur-Marne et les 2 antennes du SESSAD ATESSS (Vaires-sur-Marne et Champs-sur-Marne).
Ces nouveaux locaux réhabilités et accessibles offriront une amélioration considérable des conditions d'accueil et de travail pour le public et les salariés.
Le déménagement est prévu début 2021.

Déménagement du Centre Médico Psychologique (CMP) de Vélizy (78)

L'ancien local a été victime de l'importante restructuration de Vélizy, ce qui a conduit à un déménagement du CMP. L'ARISSE s'est alors saisi de cette opportunité pour devenir propriétaire des nouveaux locaux.
Aujourd'hui, l'équipe du CMP, dont l'activité reste identique, accueille le public dans des locaux neufs, harmonieux et lumineux.
L'ensemble de l'équipe souligne un confort de travail appréciable, ainsi qu'une qualité d'accueil des patients nettement améliorée. Le projet architectural a été confié à l'architecte Jean-Pierre BERGERET. Le bâtiment en soi est une prouesse architecturale qui participe de cette amélioration de la prise en charge. « Le quartier est plus animé, en coeur de ville et de son activité, l'accès et la desserte sont excellents, l'opération est une réussite et nous sommes tous gagnants » souligne le Dr PAPELIER, médecin directeur du CMP. Il insiste également sur l'importance de répondre le plus rapidement possible aux demandes des patients avec un délai pour un premier rendez-vous qui n'excède que rarement deux mois. Le travail de soin et de prévention qui fait la mission du CMP est réalisé en partenariat avec les écoles et collèges, toutes les structures en lien avec la petite enfance, PMI, crèches, garderies, ainsi qu'avec les autres établissements de l'ARISSE et les équipes du Centre Hospitalier de Versailles André Mignot. Le travail du CMP est tout autant un travail de consultation que de liaison. L'inauguration du CMP a eu lieu le 28 novembre 2019.

LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES STRUCTURES POUR COUVRIR DES BESOINS

Le projet d'ouverture d'une annexe de l'IME Arc-en-ciel, à Ivry-sur-Seine (94)

Début 2019, l'ARS a autorisé l'ARISSE à ouvrir une annexe à l'IME Arc-en-ciel, qui accueillera 12 jeunes dans un établissement à taille humaine situé en centre-ville d'Ivry-sur-Seine (94). Les locaux de 400m² appartenant à l'ARISSE ont fait l'objet d'importants travaux d'aménagement. Dans un petit immeuble d'habitation, le projet architectural consiste en l'aménagement et au regroupement de 3 lots de locaux de bureaux en rez-de-chaussée. Le nouvel établissement, baptisé « IME Arpège », **accueillera à partir de 2020, 12 adolescents souffrant de troubles du comportement et de troubles du spectre autistique**. Ces jeunes, de 14 à 20 ans, orientés par la MDPH, bénéficieront d'un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique à travers des activités de jour.
La particularité de ce dispositif est la préparation de ces jeunes à l'entrée dans le monde adulte.
Situé en cœur de ville, l'établissement développera de manière soutenue des partenariats avec les acteurs de la ville (équipements sportifs, associations culturelles et éducatives, etc...), afin de travailler l'inclusion des jeunes dans leur environnement social.
L'ouverture officielle de l'IME Arpège est prévue courant 2020.

LE RENFORCEMENT DU « FAIRE ASSOCIATION » ET UNE DYNAMIQUE DE TRAVAIL COLLABORATIF

L'ARISSE compte dans ses établissements de multiples expertises et savoir-faire. Un des enjeux est de **renforcer le travail collaboratif et transversal entre établissements et entre professionnels**. Dans un contexte d'évolution des politiques publiques et sociales, l'association a été amenée à s'interroger également sur son adaptation. Ces évolutions de l'ARISSE sont pensées collectivement, dans le respect du projet associatif.
Les fondements professionnels au sein de l'ARISSE sont solides. Il convient, par conséquent, de mobiliser l'intelligence collective autour de sujets communs et transversaux, et de réfléchir ensemble à des solutions qui pourraient in fine bénéficier aux enfants, adolescents accueillis et à leurs familles.

Ainsi, des espaces de travail transversaux et collaboratifs ont été mis en place. Selon les thématiques abordées, ces groupes de travail font appel aux expertises dont les établissements sont riches. **Ces échanges, collaborations et cette transversalité augmentés nourriront la démarche d'amélioration continue de la qualité au sein de l'association**. Au cours de ces rencontres entre professionnels, de nombreuses problématiques pourront être traitées. Il apparait essentiel d'allier « Savoir-Faire » et « Faire Savoir ». Cette nécessité de « Faire savoir » en interne et ce partage des informations s'avèrent déterminants, et la communication participe à l'enrichissement de chacun des professionnels et au renforcement du lien associatif. En termes de rayonnement externe, l'ARISSE valorise et diffuse ses expertises et travaux, renforçant ainsi sa réputation, au sein des cercles de partenaires mais également au-delà.

Un groupe de travail, accompagné par le cabinet Ressourcial oeuvre à la mise en conformité avec le RGPD et ses impacts sur l'organisation des établissements et de l'association en général.

« Rejoindre le groupe de travail au sein de l'ARISSE, autour de la réflexion sur le RGPD, a été pour moi le début d'une aventure enrichissante tant sur le plan humain que professionnel. En effet, ce groupe représente la diversité de nos métiers et de nos expériences avec un objectif commun : travailler ensemble sur un Règlement Général sur la Protection des Données.

« Tout seul on va vite, mais ensemble on va plus loin » dit un proverbe africain. Ainsi, en associant nos compétences et nos énergies, nous avons travaillé à collecter les données dans les différents établissements de l'ARISSE dans un premier temps, pour ensuite rédiger ensemble le rapport de diagnostic.

Le RGPD fournit un haut niveau de protection et ainsi plus de maitrise aux patients de leurs données. Il s'agit là d'un gage de confiance pour nos patients, ce qui entre pleinement dans les missions qui sont les nôtres d'accompagnement, de soin, d'éducation et de prévention. »

Fabienne DAVAINE
Chef de Service Administratif
au CMPP de Gif-sur-Yvette (91)
Membre du groupe de travail RGPD

Un 2ème groupe de travail, aborde en sessions de travail collaboratives les outils réglementaires de la loi 2002-2, ainsi que l'identification des besoins et des fonctionnalités souhaitées du futur Dossier de l'Usager Informatisé, outil qui sera généralisé à tous les établissements médico-sociaux de l'ARISSE. Ce travail de réflexion et de recensement aboutira à la rédaction d'un cahier des charges. Cette informatisation du dossier de l'usager constitue un des objectifs du CPOM médico-social, et le travail est à mener parallèlement à l'action 20 « ESMS numérique » du plan national « Ma Santé 2022 » (Loi 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé).

LES AUTRES FAITS MARQUANTS ET LES PROJETS PHARES

En juin avait lieu un évènement festif marquant, à l'occasion des 10 ans d'existence de l'ARISSE.

Tous les salariés de l'association et les membres du Conseil d'Administration étaient conviés en juin à la fête des 10 ans (2008/2018), organisée par l'ARISSE au sein de l'IME Les Metz, à Jouy-en-Josas. Ce premier évènement festif de l'association fut une opportunité pour se rencontrer et pour échanger entre salariés des différents établissements, d'apprécier la richesse des expériences, et de partager des moments de convivialité. Un moment associatif de partage que tous ont beaucoup apprécié.

Actualisation des statuts et du règlement associatif

Suite à l'actualisation des statuts en 2018, l'ensemble du Bureau de l'ARISSE a travaillé à l'actualisation du règlement associatif qui en découle. Ce règlement a été validé par le CA en novembre 2019, et est consultable sur le site internet de l'ARISSE. Par la suite, le règlement intérieur sera actualisé.

Réflexion et travail sur la sécurisation des données informatiques

Un travail a été amorcé pour la sécurisation des données informatiques. Une arborescence informatique a été travaillée par un groupe de travail représentatif des différents types d'établissements. Au délà d'un simple changement de prestataire d'hébergement de données, le projet allie une nécessité de travail collaboratif et un impératif de protection des données à caractère personnel.

Des actions en faveur de l'inclusion

Le Duoday 2019
Le 16 mai 2019, le siège de l'association accueillait pour le « Duoday », une initiative nationale, 2 travailleuses d'ESAT. Cette immersion d'une journée leur a offert l'opportunité de découvrir le fonctionnement du siège d'une association gestionnaire et d'affiner leur projet professionnel. Pour les salariés du siège, cette journée a permis de belles rencontres personnelles. La participation de l'ARISSE au Duoday sera renouvelée les années prochaines et élargie à tous les établissements volontaires.

Une immersion en milieu professionnel pour des jeunes de l'IME Amalthée

Un projet de mise en situation très concret, en faveur de l'inclusion, et dont l'objectif était de permettre à des jeunes de l'établissement de découvrir le milieu professionnel a été mis en place à l'IME Amalthée en 2019.
Avec beaucoup d'enthousiasme, l'équipe de direction d'un supermarché U Express proche a accepté d'accueillir des jeunes. L'objectif était de les intégrer pour un travail d'organisation et d'approvisionnement des rayons, sur la base de l'accompagnement d'un éducateur par jeune participant.
L'expérience s'est révélée positive. Elle a permis aux jeunes de considérer de nombreux aspects de la vie sociale : le trajet, à pied et en ville, vers le lieu d'activité, la prise en compte nécessaire des règles de sécurité relatives au code de la route. Mais également la prise en considération des personnes rencontrées, clients et salariés du magasin, toutes différentes de par leurs caractères, leurs apparences, leurs humeurs ou leurs émotions.
De plus, en termes sensoriels, des éléments sans cesse changeants étaient à prendre en compte : des bruits variés, des lumières de forte intensité ou des odeurs diverses et nouvelles.
Certains jeunes ont tout de suite été très à l'aise dans les tâches demandées, l'expression de leur autisme se révélant en écho avec ce qui était proposé : le goût pour l'organisation des objets et la mise en place de mouvements stéréotypés et réguliers.
En conclusion, les jeunes ont progressé, comprenant rapidement les tâches à accomplir, dans un environnement permettant facilement le repérage et l'autonomie. Cette expérience, positive, tant pour les jeunes que pour les salariés du magasin, devrait être reconduite en 2020.

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS : Établissements Sociaux et Médico-Sociaux

À l'IME Armonia, la collecte de bouchons est un outil éducatif qui permet aussi la sensibilisation au handicap
Dans le cadre d'un projet citoyen et écologique, les adolescents de l'IME Armonia étaient bénévoles en 2019 au sein de l'association « Un bouchon une espérance » de Montgeron (91), qui récolte dans 250 communes et 14 départements d'Île-de France des bouchons en plastique et en liège.
Elle les revend ensuite à une usine de l'Oise qui les broie pour en fabriquer des jouets, des fauteuils de jardin et des palettes.
L'argent récolté par la vente des bouchons à l'usine est reversé dans son intégralité à des financements de projets en faveur de personnes porteuses de handicaps (chiens guides d'aveugle, fauteuils roulants, rampes et vélos adaptés…)
Pour collecter les précieux bouchons, les jeunes de l'IME Armonia fabriquent des réceptacles, mis à disposition à l'IME, au service Passerelle et dans des écoles, des commerces, des mairies et autres lieux publics.
Ainsi les jeunes apprennent à trier avec une méthode qui leur est propre, grâce à un étiquetage visuel leur permettant d'avoir des repères et une meilleure maitrise du temps.
Ils participent à la promotion de la collecte et se rendent dans des écoles primaires pour y parler de leur projet. L'occasion, aussi, de rencontrer des bénévoles, des éducateurs et des jeunes, et de sensibiliser et de parler de leur handicap.

Le SESSAD ATESSS de Champs-sur-Marne et de Vaires-sur-Marne propose une prise en charge globale permettant l'accompagnement de l'enfant dans tous ses lieux de vie et notamment à l'école. Ainsi, les projets en faveur de l'inclusion entrent pleinement dans leurs missions.
En 2019, le SESSAD a souhaité accentuer le travail engagé avec les écoles et proposer un réel travail de co-construction avec des écoles et leurs équipes enseignantes, et leur proposer un regard spécialisé, de long terme, dans une approche et une réflexion qui sont communes.
En effet, il s'agissait d'aller plus loin que les interventions « classiques » des SESSAD et de proposer de passer, chaque semaine, une demi-journée au sein de l'école.
Le projet, validé par l'Inspection Académique, a pu se mettre en place rapidement, dans les écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants suivis au SESSAD et avec lesquelles un lien existe déjà. Cela a également permis de pouvoir prendre en charge d'autres enfants qui étaient sur la liste d'attente et qui étaient scolarisés dans ces écoles.

Un travail conjoint entre équipes du SESSAD et écoles primaires pour favoriser les échanges et l'inclusion scolaire au profit des enfants en situation de handicap

« L'expérience que nous avons partagée avec les éducatrices du SESSAD ATESSS s'est révélée extrêmement positive et enrichissante. Les éducatrices ont aidé les enseignants à élaborer le projet pédagogique personnalisé des enfants et à étayer les AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire). Les enseignants se sont sentis soutenus par le suivi régulier et la réévaluation des besoins des enfants. Le partenariat ainsi établi s'est révélé rassurant pour les familles qui ont été accompagnées de façon plus enveloppante et structurante. Les observations proposées pour les autres élèves aux comportements sociaux et cognitifs préoccupants ont été enrichissantes et des pistes de travail plus individualisées ont pu être élaborées. Elles seront pérennisées en termes de pratique pour des élèves présentant des profils similaires. L'équipe enseignante et moi-même souhaitons vivement la poursuite de ce projet et de ce partenariat. »

Laurent HERSE
Directeur de l'école maternelle
« Les Pêcheurs », Vaires-sur-Marne (77)

Depuis septembre, chaque lundi matin, une éducatrice est présente alternativement dans 3 classes d'une école maternelle qui a accueilli ce projet avec beaucoup d'enthousiasme. Elle y travaille avec les enfants, les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) et toute l'équipe enseignante, permettant un travail d'adaptation au plus près de l'environnement scolaire de l'enfant.
Une véritable immersion en monde scolaire pour bien en comprendre les contraintes et le fonctionnement dans le long terme, croiser les informations et favoriser la prévention. En novembre, cette expérience s'est prolongée avec l'intervention d'une autre éducatrice du SESSAD dans une école primaire de Chelles, chaque vendredi matin.

L'objectif de créer et de renforcer les liens entre équipes du SESSAD et équipes éducatives est bien atteint et demande à être prolongé. Du côté des parents, cela permet aussi d'avancer et d'initier des liens.
La possibilité de travailler avec ceux qui sont au plus près de l'enfant au quotidien, de rencontrer les parents d'élèves, tout cela favorise les échanges.

Des investissements dans des outils thérapeutiques et éducatifs

L'ARISSE a fait l'acquisition du kit ABC « AUTISME BIEN COMPRENDRE »
Cet outil permet, par le biais de 10 expériences pratiques, une expérience immersive de découverte et de confrontation aux obstacles auxquels les personnes avec autisme se heurtent. Cette expérience est proposée par certains établissements pour des actions de sensibilisation auprès des familles, partenaires, professionnels…

En 2019, grâce au financement apporté par l'opération Pièces jaunes (Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France), le CTJ de Jouy-en-Josas a pu se doter d'un nouvel espace de jeux.
Cet aménagement a permis de couvrir d'un toit un espace extérieur, et d'y installer de nouveaux équipements : un baby-foot qui permet des jeux de socialisation avec l'apprentissage de règles et de consignes, qui favorise le jeu en équipe et qui permet de développer la motricité fine. Un punching-ball modulable y a également été installé, permettant aux jeunes d'extérioriser leur éventuelle colère. Ces outils, installés en extérieur, permettent de disposer d'un lieu qui peut être bruyant sans gêner les locaux abritant des activités de soins en intérieur.

Des projets innovants portés par les établissements

16 jeunes de 10 à 14 ans de l'unité Juniors de l'IME Arc-en-ciel ont passé 4 jours en bord de mer à Grand Camp Maisy, encadrés par 5 éducateurs et 1 professeur des écoles de l'unité d'enseignement.
L'objectif du séjour était multiple. Il s'agissait d'abord de permettre aux enfants la découverte d'un environnement inhabituel, et stimuler ainsi leur curiosité. Au-delà de leur permettre de vivre une expérience enrichissante en dehors de leur milieu familial, un travail sur la séparation et l'autonomie a pu être mené. L'objectif était, de plus, de leur proposer une expérience nouvelle du « vivre ensemble », avec le partage du quotidien, au-delà des activités éducatives et pédagogiques, afin de favoriser la tolérance et la cohésion de groupe.

Objectif : proposer une expérience du « vivre ensemble » et favoriser la tolérance et la cohésion de groupe

Ce projet fut une occasion d'associer en amont les enfants à la préparation du séjour, et l'occasion de renforcer le lien avec les familles dans l'exposé du projet, de son contexte et des objectifs, avant le départ. Un blog a été créé le temps du séjour, pour maintenir le lien avec les familles et les y associer autant que possible.

Au CAMSP d'Étampes, un projet mené au profit des grands prématurés et de leurs familles.
Un projet particulier a émergé à l'issue d'une réflexion autour de la mission de prévention des CAMSP. Dans ce cadre, trois professionnelles proposent aux familles depuis octobre un accueil en groupe parents-bébés, autour du « massage contenant », un samedi matin par mois. L'idée d'un accompagnement collectif des enfants vulnérables, suivis par les médecins du réseau, en complément du suivi individuel pratiqué par les professionnels du réseau semble pertinente. En 2019, 4 enfants grands prématurés, et leurs parents, ont pu être accueillis dans ce dispositif pilote.

À l'IME Amalthée, création d'un jardin sensoriel qui permet aux jeunes d'explorer leurs sens dans un environnement à la fois sécurisant et stimulant, avec des carrés potagers abritant différents aromates.

Les perspectives et les projets futurs s'inscriront dans la continuité des axes stratégiques

L'amélioration du parc immobilier et par conséquent des conditions d'accueil et de travail restera un axe fort des années à venir. 4 à 5 établissements devraient faire l'objet d'un projet patrimonial en 2020/2021.

Pour répondre à des besoins identifiés, l'ARISSE en restant fidèle à ses valeurs et à ses principes, et dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles s'engage dans l'étude et le développement de nouvelles solutions. Ainsi plusieurs projets seront développés et proposés à l'ARS en réponse à des besoins identifiés (extension d'établissements, réponse à des appels à manifestation d'intérêt de l'ARS…).

En termes organisationnels, le virage numérique amorcé en 2019 se prolongera dans les années à venir avec l'amélioration des outils informatiques et la mise en place d'une solution de gestion informatique des dossiers des usagers.

8 L'ENVIRONNEMENT & LES PARTENAIRES

LES FINANCEMENTS

- Des financements publics : l'ensemble des budgets de fonctionnement des établissements est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), à l'exception des CAMSP qui font l'objet d'un co-financement (ARS et Conseil Départemental).
- Des financements privés : du CCAH, de la fondation SAFRAN, de l'association ACANTHE, de la fondation Pièces jaunes Hôpitaux de Paris Hôpitaux de France, du Crédit Agricole, de dons privés, etc...

LES COOPÉRATIONS ET LES PARTENARIATS

Le secteur médico-social et plus généralement le monde associatif fourmillent de structures, de concertations et de partenariats. L'ARISSE entend y prendre toute sa part.

La concertation est forte et régulière avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et son équipe pluridisciplinaire, tête de file et décideur de la mise en oeuvre concrète des droits des personnes handicapées depuis la loi du 11 février 2005.
Plusieurs directeurs de l'ARISSE participent à la CDAPH, et le directeur général au COMEX des Yvelines.

Des partenariats forts sont établis avec les municipalités où sont implantées les structures

Des partenariats avec l'Éducation Nationale
L'accompagnement scolaire est un des principes fondamentaux de toutes les structures de l'ARISSE. Tous les professionnels concourent au maintien de la scolarité des enfants accueillis (scolarité à l'école ou scolarité au sein des établissements). Un partenariat fort entre l'ARISSE et l'Éducation Nationale existe au sein de tous les établissements de l'association : qu'il s'agisse des enseignants spécialisés détachés de l'Éducation Nationale et travaillant dans les IME, des participations aux réunions d'équipes éducatives ou des actions de sensibilisation au handicap auprès des enseignants. C'est dans ce cadre que le SESSAD de Champs-sur-Marne et de Vaires-sur-Marne intervient dans des écoles auprès des équipes enseignantes dans un travail de co-construction.
C'est également avec cet objectif de pouvoir sensibiliser des équipes pédagogiques au sein des écoles qu'une éducatrice du SESSAD Arélia de Villeneuve-Saint-Georges, en lien avec l'Inspection Académique, a été chargée de mener un groupe de travail, groupe qui a élaboré des supports d'intervention et de sensibilisation sur les thématiques de l'autisme, des troubles des apprentissages et des particularités sensorielles. Ce partenariat très fort avec l'Éducation Nationale se concrétise au travers de réunions régulières et d'interventions au sein des écoles.

Une collaboration avec les lieux d'accueil de la « petite enfance » comme les crèches, haltes garderies ou jardins d'enfants, susceptibles d'accueillir à temps partiel ou complet des enfants que l'ARISSE, par ailleurs, accompagne.

Des partenariats avec le secteur sanitaire
La nature de l'accompagnement et des soins apportés aux enfants nécessite que les structures de l'ARISSE s'ancrent dans leurs environnements sanitaires et psychiatriques locaux. De la participation aux Projets Territoriaux en Santé Mentale (PTSM), aux conventions signées avec des hôpitaux et autres acteurs sanitaires (inter-secteur) pour le suivi de la santé mentale et somatique des jeunes accueillis en établissements, les partenariats et liens avec les structures sanitaires sont multiples et indispensables.

Des partenariats associatifs
Les enfants et les jeunes accueillis dans les établissements, en tant que citoyens peuvent bénéficier de services d'associations culturelles ou sportives au titre des adhésions des établissements. Au-delà, ils peuvent également être acteurs et bénévoles au sein d'associations et ainsi apporter leur aide dans des missions adaptées.
Par ailleurs, l'association s'allie également à des associations offrant des services supports (collecte de fonds, recherche de bénévoles de compétences...).

Une implication et une présence dans les différents lieux « de droit commun » contribuant à la vie sociale et aux loisirs.

Une coopération avec les établissements médico-sociaux du secteur géographique des structures de l'ARISSE.

« Je suis personnellement très attachée aux établissements de l'association ARISSE présents sur notre territoire, ils en font pleinement partie avec un ancrage fort sur la commune de Jouy-en-Josas. Le lien s'est renforcé en 2009 avec la création d'une classe Unités Localisées pour l'Inclusion scolaire (ULIS), permettant la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein de l'école Émile Mousseau, élèves également accueillis, en parallèle, au CTJ de notre commune. Tout autant les parents, les enfants que les enseignants témoignent des bienfaits de ce type d'accompagnement conjoint, qui représente une source d'enrichissement mutuel. Il n'y a pas de tabous chez les enfants, la parole est ouverte, et l'apprentissage de la différence me semble être une vraie richesse pour eux. Il y a une grande bienveillance des enfants des écoles de Jouy-en-Josas envers les élèves en classe ULIS, ce qui me réjouit, ayant toujours eu à cœur de faciliter l'accès de tous les enfants à l'éducation et au périscolaire. Par ailleurs, la coopération est réelle entre le CTJ, l'IME, et notre commune : nous les aidons quand cela est possible, avec la mise à disposition de matériel et nous utilisons ponctuellement leur gymnase pour nos élèves quand nous en avons besoin. Le décathlon de Jouy rassemble les élèves de toutes les écoles de la commune et depuis deux ans les jeunes de l'IME y participent, avec beaucoup d'échanges mutuels, et de joies à vivre ensemble ces moments sportifs et festifs. Et pour la première fois, nous avons à la mairie une élue déléguée au handicap, ce qui va permettre, je l'espère, de valoriser plus encore la place et le rôle des établissements de l'ARISSE sur notre commune avec de futurs projets menés ensemble. »

Marie-Hélène AUBERT
Maire de Jouy-en-Josas, Vice présidente du Conseil Départemental des Yvelines, Présidente de l'association des Maires adjoints à l'Éducation (78)

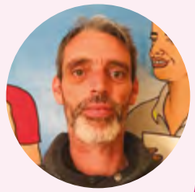

CHUT, ON COMMUNIQUE !

« Le samedi 23 mars, l'IME Amalthée a organisé une matinée ouverte aux familles sur le thème de la communication des personnes autistes. L'occasion a été donnée de se rappeler quelques principes inhérents à leur fonctionnement ; en particulier les autistes prototypiques, anciennement dits de Kanner. Les spécificités sensorielles telles que l'hypersensibilité au bruit, la perception exacerbée de détails visuels, la difficulté à dissocier la voix humaine des autres sons… sont aujourd'hui avérées. Tenant compte de ces particularités, il nous est apparu important de considérer à la fois notre façon de communiquer avec eux, ainsi que les outils que nous utilisons conjointement, que nous pouvons mettre à leur disposition, pour qu'ils puissent nous comprendre, se faire comprendre, être simplement entendus et reconnus. Au programme de cette matinée, ont donc été présentés, avec le moins de mots prononcés oralement : la communication par images, le Makaton, l'écriture, la langue des signes. En guise de mise en application, un buffet muet a aussi été une expérience riche pour s'exercer. Parents, jeunes autistes présents et professionnels ont tous apprécié la matinée à son juste titre : s'employer à trouver des moyens pour partager, mettre en commun. »

Yvan LE FLOHIC
Chef de service éducatif à l'IME Amalthée, Rosny-sur-Seine (78)

LES SÉMINAIRES ET LES RENCONTRES

Samedi 30 novembre 2019 : la journée scientifique de l'ARISSE.

La journée scientifique de l'ARISSE a eu lieu le samedi 30 novembre 2019 à l'Auditorium des Diaconesses à Paris. Elle a rassemblé 240 professionnels de l'association et, pour la première fois, cette journée s'est ouverte à des professionnels extérieurs à l'ARISSE, sur le thème **Institutions médico-sociales : projets, ressources, expériences. Entre singularité et cadre collectif.**
Après un retour sur les enjeux à la fois économiques et cliniques, les questionnements et les mutations qui touchent actuellement le secteur, les interventions de professionnels de l'ARISSE et d'orateurs extérieurs ont pu commencer. Ces interventions ont témoigné de la richesse et de la créativité du travail d'équipes pluridisciplinaires et démontré la créativité dans les prises en charge, via les différentes approches et conceptions, ainsi que du travail intra-équipes et inter-équipes.
Des équipes ont présenté des projets de soin individuel et/ou groupal, associés au projet éducatif, scolaire, en lien avec le travail avec les familles et sur un autre plan, le lien avec d'autres structures de soins.
Le Dr TURMOND, en sa qualité de président du Conseil Scientifique et Technique de l'ARISSE, a conclu cette journée. Il a remis en des termes dialectiques, les exigences économiques, législatives actuelles ainsi que les nouveaux abords et modèles thérapeutiques. Avec une conception du soin psychique prenant en compte la psychopathologie et l'ouverture aux différentes approches thérapeutiques, approches qui s'enracinent dans la pluridisciplinarité, le travail en équipe, en réseau, conceptions et pratiques au fondement de l'association.

Pour favoriser et renforcer le lien et les échanges avec les familles et les partenaires, les établissements proposent chaque année des évènements, des rencontres et des portes ouvertes.

Portes ouvertes au CAMSP d'Étampes
En avril, après sept années de fonctionnement, le CAMSP d'Étampes a organisé une journée « portes ouvertes » pour les partenaires du Sud Essonne et pour les membres de l'Association ARISSE. Une centaine de professionnels avait répondu à l'invitation.
Au programme des visites, mais également des échanges, nombreux, entre les participants et l'équipe.
De cette journée dense, conviviale et très positive a émergé la mise en œuvre du projet expérimental du « groupe massage contenant » dédié aux enfants nés prématurément du Sud Essonne en lien avec le service de néonatologie de l'hôpital d'Étampes.

Dans ce cadre, le CMPP de Juvisy-sur-Orge organise trois fois par an, depuis 2007, des rencontres cliniques sur des thèmes variés : la question mémorielle chez l'enfant, la place du père, les difficultés d'apprentissage, les troubles du spectre autistique. En 2019, le centre a ainsi reçu, lors de rencontres, deux psychanalystes, Jean-Pierre WINTER autour du livre « L'avenir du père » et Jeanne LAFONT sur le livre « Traitement de la parole dans la structure d'aide ».
Pour le Dr RAFOWICZ, qui dirige le CMPP : « ces soirées sont nécessaires car elles nous permettent de présenter à nos partenaires notre façon d'aborder la clinique telle que nous la rencontrons au CMPP et d'échanger avec eux. Elles nous permettent également de nous interroger sur les changements qui interviennent sans cesse dans le champ du médico-social, sur les modifications les plus récentes et sur les modalités d'intervention qui évoluent avec les politiques en cours. Et dont nous avons à tenir compte car elles influencent, aussi, notre pratique. Dans notre CMPP, ces soirées sont indispensables pour nous aider à nous représenter les changements d'aujourd'hui et de demain. »

Des actions de communication auprès des familles
Chaque année, les projets de communication menés par les établissements auprès des familles sont variés et nombreux.

L'IME Alphée propose aux familles chaque vendredi à 15h un journal en vidéo. Cela permet de revenir sur les temps forts de la semaine et de visualiser le quotidien des jeunes dans leurs activités au sein de la structure.

Au CAMSP d'Évry, la Camsp'ette a vu le jour en décembre. Cette petite gazette a été créé à l'initiative de trois professionnels et est destinée à informer les familles du quotidien et des évènements de la structure.

À l'IME Armonia, un journal est régulièrement publié pour associer les familles aux évènements et projets, et ainsi partager et prolonger avec eux des moments festifs, des anniversaires, des jeux et des fiches pratiques.

9 LE BILAN SOCIAL ET LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

LA RÉPARTITION HOMMES / FEMMES

L'association ARISSE emploie davantage de femmes que d'hommes.
En effet, de nombreux emplois dans le secteur médico-social sont qualifiés de « mixtes avec une surreprésentation des agents de genre » (féminin en l'occurrence), plus précisément dans les métiers de puéricultrices, éducatrices spécialisées, ou infirmières.
Dans ce cadre, au 30/09/2019 l'ARISSE employait **83,5% de femmes** et **16,5% d'hommes**.
Les femmes y occupant principalement des fonctions paramédicales, également éducatives et administratives.
Les hommes principalement sur des fonctions paramédicales, éducatives et de direction.
Sur les postes de direction, on compte **67% de femmes** contre **33% d'hommes**.

LA PLURIDISCIPLINARITÉ DES MÉTIERS

Travailler ensemble, en cohérence, au sein d'équipes pluridisciplinaires, en assumant et en prenant en compte des situations complexes et diverses caractérise l'activité au sein des structures de l'ARISSE.
Cette pluridisciplinarité garantit un regard croisé, une réponse adaptée pour chaque enfant accueilli, et une richesse dans leur exercice professionnel pour les salariés.
En effet, l'accompagnement thérapeutique et éducatif, auprès de personnes vulnérables que sont les enfants en situation de déficiences ou de handicap, nécessite une grande complémentarité dans les approches et la prise en charge.
C'est dans cette complémentarité des compétences de ses salariés que l'association s'est structurée.
A l'ARISSE, les métiers représentés recouvrent les secteurs du paramédical et du socioéducatif, de l'enseignement, également les métiers d'encadrement et de direction, les métiers administratifs, et enfin, ceux des services généraux et de la restauration

LES MÉTIERS À L'ARISSE SONT NOMBREUX

« Recruté à 20 ans en tant qu'éducateur non diplômé, pour travailler à l'IME Alphée, mon parcours au sein de l'ARISSE est avant tout une histoire de rencontres. Une rencontre avec un public et un métier qui a confirmé mon choix. Je souhaitais travailler dans un secteur professionnel qui ait du sens et une dimension humaine forte. La rencontre aussi avec des directeurs et un chef de service qui m'ont fait confiance et m'ont donné la possibilité de me former et qui m'ont soutenu avec l'ensemble de mes collègues. Je leur en suis reconnaissant. J'ai travaillé 6 ans à l'IME Alphée, découvrant le rythme de l'internat et l'accompagnement d'adolescents autistes et psychotiques. Puis j'ai continué au SESSAD EPSIS pendant 10 ans et y ai découvert des enfants confrontés à des difficultés relationnelles et d'apprentissages. Je suis maintenant chef de service au SESSAD Arélia où la collaboration avec mes collègues est riche et intense. Je me suis également investi en tant que délégué du personnel pendant quelques années. Ce qui m'a permis de m'intéresser à la dynamique associative de l'ARISSE qui aujourd'hui poursuit à mon sens une belle évolution. Pour moi, l'association est riche par sa diversité en termes d'établissements et de services. Elle offre la possibilité de participer à un partage de différentes cultures professionnelles. Pour illustrer ma profession et mon travail, je choisirais d'évoquer la bienveillance. Elle est l'attention essentielle vis-à-vis des professionnels, des enfants et de leurs familles. Elle est inhérente à la cohésion d'équipe dans laquelle le chef de service rempli un rôle majeur. Travaillant dans un secteur en perpétuelle adaptation aux évolutions sociétales, j'aime confronter les idées pour les enrichir et avoir le sentiment de devoir remanier des savoirs pour avancer. Je m'anime particulièrement quand il s'agit de développer des outils et des projets pour progresser dans ma pratique et contribuer ainsi à faire progresser le collectif. Tout en maintenant un cadre défini, il est pour moi primordial de cultiver notre créativité et de donner à chacun les moyens d'exprimer son individualité au sein du groupe. »

Julien CARPENTIER
Chef de Service SESSAD Arélia, Villeneuve-Saint-Georges (94)
En poste à l'ARISSE depuis 17 ans

LE PLAN DE FORMATION ET LES ENJEUX DE LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2019, 6 616 heures ont été consacrées aux formations individuelles et collectives dans le cadre du Plan de Développement des Compétences de l'ARISSE, représentant 2% de la masse salariale brute.
Ce plan intègre notamment les « Analyses des Pratiques Professionnelles » qui sont régulièrement dispensées au sein des établissements. Elles sont centrées sur l'accompagnement personnalisé de l'enfant, permettant d'aboutir à son épanouissement et à la réalisation de ses projets, à partir de l'observation et de la compréhension des situations éducatives et/ou pédagogiques concrètes vécues par les professionnels.
Intégrer les analyses de pratiques dans l'accompagnement de l'usager permet de donner du sens et de la cohérence aux interventions des professionnels tout en intégrant la diversité des acteurs et les différences de points de vue. Cela contribue à l'amélioration des pratiques des professionnels.
L'ARISSE associe, à ces analyses de pratiques, des « Supervisions » qui permettent aux équipes pluridisciplinaires de s'interroger sur leurs valeurs, leurs priorités, leurs objectifs, leurs perceptions et leurs émotions. Ainsi que sur leurs processus de pensée et leurs modalités de communication. Cette démarche permet de tirer les leçons de l'expérience, de mobiliser de nouvelles options et ressources et d'en intégrer les apprentissages afin de proposer un accompagnement de qualité, et au plus près des besoins des enfants accueillis.

Le plan de formation est donc devenu le plan de développement des compétences, qui est construit depuis 2019 en corrélant les besoins de l'association avec les aspirations des salariés. Un outil pour l'employeur au service de la gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels. Cela implique un renforcement des droits individuels à la formation par des dispositifs qui ont été modifiés et dans le même temps un renforcement des obligations de l'employeur en matière de formation, notamment via l'entretien professionnel.

La réforme de la formation professionnelle incite également les employeurs du secteur médico-social à développer l'alternance, dispositif que l'ARISSE souhaite promouvoir au sein de ses établissements pour former les futurs professionnels aux métiers de demain.

À l'ARISSE, la pluridisciplinarité des métiers et des profils ainsi que la variété des environnements des établissements permettent de compter dans les effectifs de l'association plus de **30 orthophonistes, et 31 médecins psychiatres sur un total de 36 médecins.**

LES MÉTIERS EN TENSION

Comme observé au sein de diverses structures du secteur médico-social et sanitaire, on constate une pénurie de profils d'orthophonistes et de médecins psychiatres rendant difficile le recrutement de ceux-ci au niveau national. Cela s'explique par le fait, entre autres, que ce type de profils préfère probablement travailler en libéral pour des rémunérations plus avantageuses.

LES RELATIONS SOCIALES

Pour faire suite aux Ordonnances Macron de 2017 réformant notamment la Loi Travail, une négociation a été engagée avec les partenaires sociaux en fin d'année pour aboutir à la mise en place d'une nouvelle architecture de relations sociales. En effet, il a été décidé d'ouvrir au maximum la concertation grâce à la création de nouvelles instances. Un CSE (Comité Social Economique) a été élu par vote électronique ; 4 CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) devront en émaner, présentes dans chaque département et devront faire le lien avec 1 CCSSCT (Commission Centrale Santé Sécurité et Conditions de Travail) comme indiqué dans l'accord collectif relatif à la mise en place du CSE signé avec les partenaires sociaux. Les membres des CSSCT ainsi que de la CCSSCT seront désignés par le CSE en 2020, tout comme les candidatures des représentants de proximité au sein de nos établissements, afin d'échanger chaque mois avec la direction de l'établissement. La volonté de l'ARISSE est d'associer à ses projets ces interlocuteurs et de permettre des discussions au plus près des préoccupations des salariés.

10 LE BILAN FINANCIER

CONTEXTE ET INCIDENCE

Depuis le 1er janvier 2018, tous les établissements médico-sociaux de l'ARISSE sont en Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), engagement contractuel d'une durée de 5 ans avec l'ARS.
Cet engagement porte sur des objectifs, qualitatifs et quantitatifs relatifs aux missions et aux moyens financiers pour y parvenir.
Le CPOM constitue, pour les autorités de contrôle, un outil majeur de régulation de l'offre de soins et d'accompagnements.
Rendu obligatoire dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi n° 2015-1776), le CPOM s'appuie sur les principes suivants :

- une vision pluriannuelle
- le fruit d'une procédure de négociation
- un suivi périodique prenant appui sur les outils du dialogue de gestion
- une évaluation finale du contrat

Les échanges de l'ARISSE avec ses structures et l'autorité de tarification portent désormais sur une trajectoire pluriannuelle tant pour les éléments financiers et de gestion que pour les orientations prises sur la qualité et l'adaptation de l'offre.
Chaque établissement a son budget annuel ainsi que des objectifs qualitatifs et quantitatifs.
La base budgétaire reste inchangée mais le CPOM a permis à l'ARISSE de sanctuariser ses moyens pour 5 ans, avec un souci permanent de solidarité et d'équité entre les établissements.
Grâce au CPOM, l'ARISSE peut prendre des initiatives et développer davantage la mutualisation de ses ressources pour répondre au mieux, toujours dans les limites des moyens accordés, aux besoins des établissements.

ANALYSE ET LECTURE DU BILAN

L'année 2019 a été la deuxième année en CPOM pour les établissements et services médico-sociaux de l'ARISSE, ainsi que pour ses établissements relevant du secteur sanitaire.
Le résultat 2019 excédentaire reflète une stabilité de la situation financière de l'ARISSE, qui découle d'une politique de gestion efficiente des ressources de l'association depuis plusieurs années.

Les dépenses en 2019 sont en légère baisse par rapport à 2018, en raison d'une économie liée à la baisse des charges sociales, et d'une gestion budgétaire basée sur la maitrise des dépenses.

Les ressources en 2019 sont en nette progression par rapport à 2018, principalement en raison du recalage de la dotation globale de l'IME Armonia, notamment avec la création de l'annexe de Boissy-Saint-Léger. Cette progression des produits s'explique également par les crédits non reconductibles accordés par l'ARS qui contribuent au financement de la formation des salariés, et à la prise en charge de situations complexes de certains jeunes enfants accueillis dans le cadre des PAG (Plan d'Accompagnement Global) en partenariat avec les MDPH.
L'actualisation de la dotation de financement de 0.41% a participé également à l'augmentation de la dotation globale de financement en 2019.
Dès l'exercice 2020, ces ressources ainsi dégagées vont permettre la création de postes transversaux qui vont accompagner les projets de renforcement de la qualité, de la transition informatique, ainsi que la rénovation du patrimoine immobilier de l'association.
Ces excédents ont permis également de financer en partie une meilleure couverture santé complémentaire pour les salariés de l'ARISSE ainsi que pour leurs ayants droit.

Le bilan 2018-2019 de l'association fait apparaître une diminution du taux d'endettement, et une augmentation significative des fonds propres résultant de l'affectation des résultats antérieurs pour la majorité des établissements à l'investissement.

Cette situation financière particulièrement saine ouvre de nouvelles perspectives de développement car elle offre l'opportunité de financer de nouveaux investissements en minimisant le recours à l'emprunt et à des financements spécifiques de l'ARS.
Ces ressources permettront à l'ARISSE, entre autres, d'accélérer la mise en conformité de ses établissements en termes d'accessibilité, de continuer sa politique de sécurisation du patrimoine immobilier, de concrétiser le projet du Dossier de l'Usager Informatisé et de poursuivre sa mise à niveau en équipements informatiques.

Ces orientations stratégiques sont en cohérence avec le projet associatif de l'ARISSE et ont pour objectif principal l'amélioration des conditions d'accueil des enfants accompagnés ainsi que des conditions de travail des salariés afin de créer un cadre propice à l'innovation et au développement de l'offre de soins.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

CHARGES (K€)	2018	2019
Charges d'exploitation	**33 743**	**33 587**
Achats et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	5 554	5 313
Impôts et taxes	2 109	2 614
Charges de personnel	24 138	23 226
Dotation aux amortissements et provisions	1 891	2 243
Autres charges	51	192
Charges financières	**313**	**319**
Dotations aux amortissements et provisions	1	0
Intérêts et charges assimilées	312	319
Charges exceptionnelles	**330**	**525**
Sur opérations de gestion	53	113
Sur opérations en capital	8	11
Dotations aux amortissements et aux provisions	38	28
Engagements à réaliser sur ressources affectées	231	373
Impôts sur les sociétés	**3**	**7**
Total des charges	**34 389**	**34 438**
Résultat créditeur : Excédent	**1 585**	**2 466**
TOTAL GENERAL	**35 973**	**36 905**

PRODUITS (K€)	2018	2019
Produits d'exploitation	**35 082**	**35 781**
Ventes de marchandises		
Prestations de services et divers	105	123
Dotations et produits de tarification	34 340	35 027
Subventions d'exploitation et participations		
Reprises sur provisions et amortissements	434	283
Autres produits et transfert de charges	203	348
Produits financiers	**41**	**127**
Produits financiers	41	127
Produits exceptionnels	**851**	**996**
Sur opérations de gestion	31	181
Sur opérations en capital	47	81
Reprises sur provisions et transferts de charges	167	225
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	605	508
Total des produits	**35 973**	**36 905**
Résultat débiteur : Déficit		
TOTAL GENERAL	**35 973**	**36 905**

BILAN SIMPLIFIÉ

BILAN - ACTIF (K€) au 31/12	2018	2019
Actif immobilisé	**30 558**	**31 144**
Immobilisations incorporelles	819	835
Immobilisations corporelles	29 132	29 708
Immobilisations financières	608	602
Actif circulant	**19 772**	**19 062**
Stocks et en cours		
Créances	4 988	4 526
Avances et acomptes versés sur commandes	26	99
Valeurs mobilières de placement	3 391	3 731
Disponibilités	11 366	10 706
Comptes de régularisation	**115**	**86**
Charges constatées d'avance	85	56
Charges à répartir sur plusieurs exercices	31	30
TOTAL GENERAL	**50 445**	**50 292**

BILAN - PASSIF (K€) au 31/12	2018	2019
Fonds propres	**17 733**	**20 703**
Provisions pour risques et charges	2 921	3 017
Fonds dédiés	2 396	1 565
Dettes	27 369	25 003
Emprunts et dettes financières	20 366	16 204
Dettes d'exploitation et dettes diverses	7 003	8 798
Comptes de régularisation	**26**	**6**
Produits constatés d'avance	26	6
TOTAL GENERAL	**50 445**	**50 292**

11 ILS SOUTIENNENT L'ARISSE

Région ile de France

SAFRAN fondation pour l'insertion

CRÉDIT AGRICOLE

CCAH ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ

IRCEM GROUPE

ars Agence Régionale de Santé

Acanthe

KLÉSIA PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

CCAS Caisse Centrale d'Activités Sociales du Personnel des Industries Electrique et Gazière

AG2R LA MONDIALE

Essonne LE DÉPARTEMENT TERRE D'AVENIRS

thiais

FONDATION Hôpitaux de Paris Hôpitaux de France Reconnue d'utilité publique

Ile de France Caisse Locale de MONTLHERY

DONS PRIVÉS

30 BÉNÉVOLES

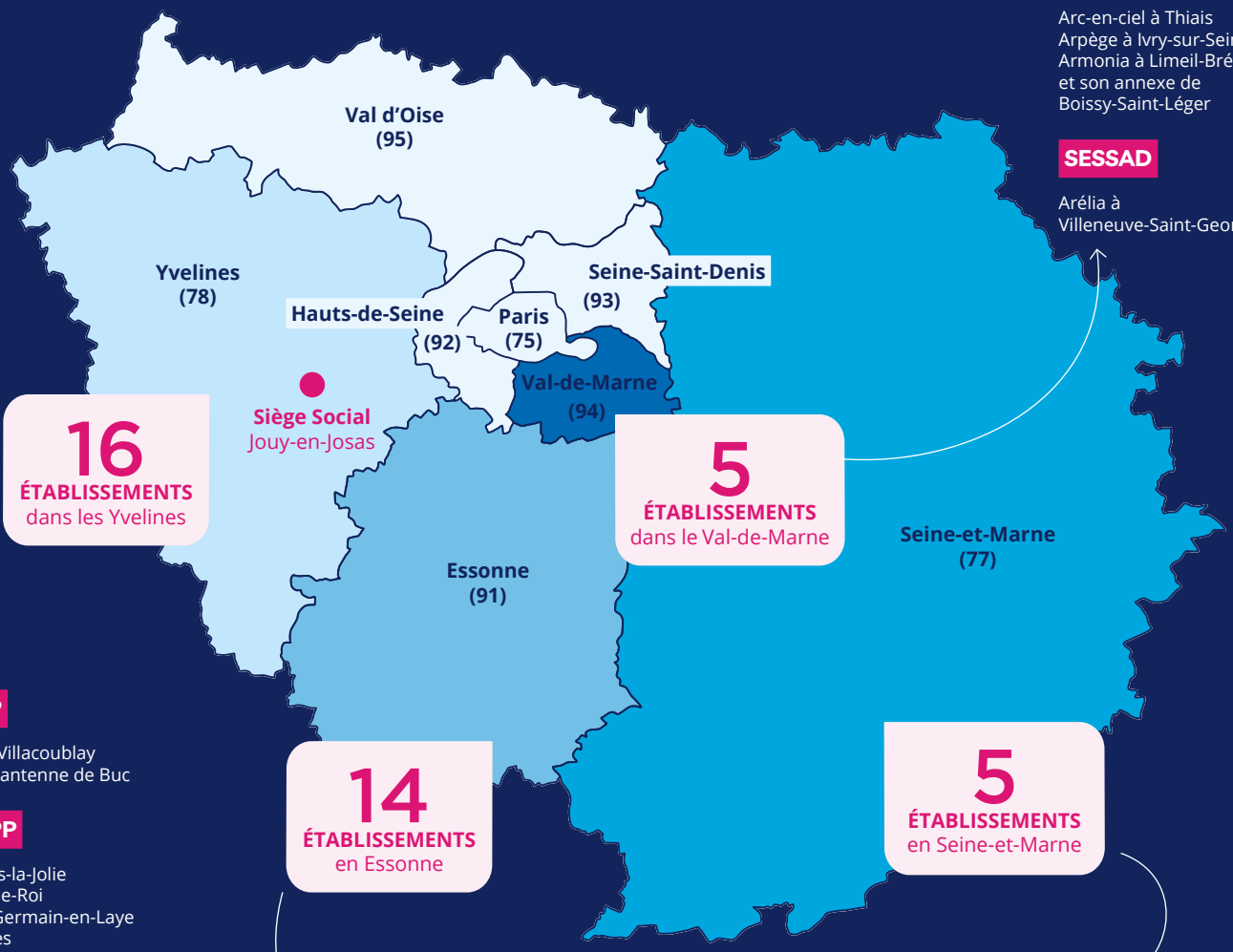

IME

Arc-en-ciel à Thiais
Arpège à Ivry-sur-Seine
Armonia à Limeil-Brévannes
et son annexe de
Boissy-Saint-Léger

SESSAD

Arélia à
Villeneuve-Saint-Georges

CMP

Vélizy-Villacoublay
et son antenne de Buc

CMPP

Mantes-la-Jolie
Marly-le-Roi
Saint-Germain-en-Laye
Trappes
Versailles
Viroflay
Les Clayes-sous-Bois
et son antenne de Beynes

IME

Alphée à Guyancourt
Amalthée à Rosny-sur-Seine
Les Metz à Jouy-en-Josas

SESSAD

EPSIS à Jouy-en-Josas

CTJ

Henri Duchêne à Jouy-en-Josas

SIEGE SOCIAL

Jouy-en-Josas

CMPP

Brétigny-sur-Orge
Étampes
Gif-sur-Yvette
Limours
Palaiseau
et son antenne du Pileu
Savigny-sur-Orge
et son antenne d'Épinay-sur-Orge
Verrières-le-Buisson
Juvisy
et son antenne de Draveil

CAMSP

Saint-Michel-sur-Orge
Étampes
Évry

CMPP

Chelles
Melun
Champs-sur-Marne

SESSAD

ATESSS à Vaires-sur-Marne
ATESSS à Champs-sur-Marne

CAMSP : Centre d'Action Médico Sociale Précoce
CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique
IME : Institut Médico Éducatif
CMP : Centre Médico Psychologique
CTJ : Centre Thérapeutique de Jour
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

Crédits photo :
©Shutterstock, ©N.Todoroki, ©Tectone, ©Freepik, © Pexels, ©Philippe Besnard/ARISSE

Réalisation graphique : Agence Relations d'Utilité Publique

ARISSE
10 chemin de la butte au beurre • 78350 Jouy-en-Josas
01 30 70 07 08 • www.arisse.fr

A R I S S E